

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

RELATIVE À LA DÉCLARATION DE PROJET N°1 DU PLU DE CHAMPNIERS ET LA MODIFICATION N°1 DU PLU DE TORSAC

Le Président de GrandAngoulême a prescrit l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur la déclaration de projet n°1 du PLU de Champniers, qui vise à délocaliser l'aire d'accueil des gens du voyage, actuellement située sur l'ancien terrain de camping aux abords immédiats de l'aérodrome, et sur la modification n°1 du PLU de Torsac, qui vise, dans un premier temps, à agrandir le secteur de taille et de capacité d'accueil limitées lié au centre équestre (secteur Na) et modifier le règlement écrit de la zone naturelle et de son secteur Na, et dans un second temps, à modifier les règlements écrit et graphique de la zone urbaine à vocation artisanale (zone UX) pour répondre aux besoins de développement de l'activité de menuiserie existante.

Suite aux avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) en date du 9 juin 2021 pour la déclaration de projet n°1 du PLU de Champniers et du 6 mai 2021 pour la modification n°1 du PLU de Torsac, les deux dossiers ne sont pas soumis à une évaluation environnementale.

L'enquête publique se déroulera du lundi 18 octobre 2021 à 9h00 au mardi 2 novembre 2021 à 17h00, soit une durée de 16 jours consécutifs.

Madame Yveline BOULOT, enquêtrice vacataire de statistique agricole, a été désignée en qualité de commissaire enquêteur par la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera mis à la disposition du public, aux jours et heures habituels d'ouverture, au service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris 16000 Angoulême et en mairies de Champniers et Torsac, également lieux de permanences.

Le dossier sera également consultable :

- sur le site internet de GrandAngoulême : <http://www.grandangouleme.fr/vivre-et-habiter/urbanisme/plan-local-durbanisme-plu/enquetes-publiques-et-procedures-en-cours/>
- sur un poste informatique disponible au service planification de GrandAngoulême.

Durant toute l'enquête publique, le public pourra **consigner ses observations et propositions** dans les **registres ouverts** à cet effet au service planification de GrandAngoulême et en mairies de Champniers et Torsac, ou les adresser :

- par écrit, **à l'attention de Madame la commissaire enquêteur** : Communauté d'Agglomération de GrandAngoulême, Enquête publique unique DP n°1 du PLU de Champniers et modification n°1 du PLU de Torsac - 25 Boulevard Besson Bey, 16000 Angoulême ;
- par courriel, **à l'attention de Madame la commissaire enquêteur**, à : plu_communes@grandangouleme.fr

La commissaire enquêteur recevra le public, sans rendez-vous et dans le respect des gestes barrières, aux dates et heures suivantes :

Lundi 18 octobre	9h/12h	Mairie de Champniers
Jeudi 28 octobre	14h/17h	Service planification de GrandAngoulême, 139 rue de Paris à Angoulême
Mardi 2 novembre	14h/17h	Mairie de Torsac

Les contributions écrites transmises par voie postale, les contributions écrites et orales du public formalisées pendant les permanences du commissaire enquêteur et les courriels reçus pendant la période de l'enquête publique seront consultables au service planification de GrandAngoulême et sur le site internet de l'agglomération www.grandangouleme.fr.

À l'expiration du délai d'enquête, les registres seront clos par la commissaire enquêteur qui dispose d'un mois pour transmettre son rapport et ses conclusions motivées au Président de GrandAngoulême. Ces documents seront consultables au service planification de GrandAngoulême, sur son site internet et en mairies de Champniers et Torsac, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Au terme de l'enquête publique, le conseil communautaire de GrandAngoulême pourra approuver les procédures. Les dossiers seront adaptés en tant que de besoin pour tenir compte des avis des personnes publiques associées, des remarques du public et des conclusions de la commissaire enquêteur.

Cet avis est affiché au siège de GrandAngoulême, en mairies de Champniers et Torsac, et en plusieurs lieux concernés par les présentes modifications, quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute sa durée. Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de Johanna ROULAUD, service planification de GrandAngoulême, au 05.86.07.70.38 ou par courriel : plu_communes@grandangouleme.fr